

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024 à 18 h 30 en mairie de Mondragon

Sous la Présidence de Christian PEYRON, Maire de Mondragon, en mairie.

*Messieurs : SANCHEZ B – MARSEILLES P - LEBEGUE J – MARCHAND G – TRAMIER JF
– CHARLES P – AIME N – TRUC Y - BLANC D – MAUCCI D*

*Mesdames : ALTIER MA – BERNARD J - BALBI F – VICENTE V – DEPEYRE A - ROS C –
GILLET N - RIGGIO B – LLORET S*

*Procurations : SABATIER T à LEBEGUE J – ROMANINI B à ALTIER M-A – COTTIN C à
MARCHAND G*

Absentes excusées: CASTELAS M - MARCHAND A – GARCIA A.

1/DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Christian PEYRON

Patrice CHARLES se porte candidat. Il est élu à l'unanimité.

23 votes pour.

2/APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2024

Rapporteur : Christian PEYRON

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

23 votes pour.

3/DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Rapporteur : Christian PEYRON

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget de la commune compte tenu des demandes du Service de Gestion Comptable pour l'admission en non-valeur de certaines recettes et la prise en compte de la dépréciation des créances ainsi que de travaux non prévus initialement au budget, il convient de procéder aux opérations budgétaires et comptables comme suit :

FONCTIONNEMENT				
	DEPENSES		RECETTES	
Article	+	-	+	-
Chapitre 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL				
61521	20 000.00			
6161	3 000.00			
6168	2 000.00			
6231	5 100.00			
TOTAL 011	30 100.00	0.00	0.00	0.00

Chapitre 012 : CHARGES DE PERSONNELS				
64111	30 000.00			
TOTAL 012	30 000.00	0.00	0.00	0.00
Chapitre 65 : CHARGES DE GESTION COURANTES				
6541	639.14			
TOTAL 65	639.14	0.00	0.00	0.00
Chapitre 68 : DÉPRÉCIATION DE CREANCES				
6817	514.00			
TOTAL 68	514.00	0.00	0.00	0.00
023		61 253.14		
	61 253.14	61 253.14	0.00	
TOTAUX	0.00		0.00	

INVESTISSEMENT				
	DEPENSES		RECETTES	
Article	+	-	+	-
Chapitre 10 :				
10226	10 500.00			
TOTAL 10	10 500.00	0.00	0.00	0.00
Chapitre 13 :				
1322			250 000.00	
13461			6 409.00	
TOTAL 13	0.00	0.00	256 409.00	0.00
Chapitre 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
215738	15 000.00			
2188		10 344.14		
TOTAL 21	15 000.00	10 344.14	0.00	0.00
Chapitre 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS				
2315	180 000.00			
TOTAL 23	180 000.00	0.00	0.00	0.00
021				61 253.14
	205 500.00	10 344.14	256 409.00	61 253.14
TOTAUX	195 155.86		195 155.86	

La décision modificative N°1 au budget principal de la Commune est approuvée à l'unanimité.

22 pour.

1 abstention.

4/ADMISSION EN NON-VALEUR

Rapporteur : Christian PEYRON

L'assemblée a approuvée à l'unanimité les créances communales pour lesquelles les procédures de recouvrement n'ont pas permis d'aboutir et admis en non-valeur la somme de 639.14 €.

23 votes pour.

5/CREATION D'UN BUDGET ANNEXE DE LA RÉSIDENCE « SÉNIORIALE »*Rapporteur : Christian PEYRON*

Il est approuvé à l'unanimité la création un budget annexe pour la gestion de la future résidence « Senioriale » afin de permettre une meilleure lisibilité comptable et d'évaluer précisément le coût des différents services à partir du 1^{er} janvier 2025.

Il s'agira d'un parc locatif de 16 logements pour des seniors non dépendants accolés à un espace de vie collectif au sein duquel des services seront rendus pour faciliter le maintien du lien social.

Le service sera réalisé en gestion directe sous forme d'un service public administratif doté d'autonomie financière, sans personnalité morale.

Ce service sera financé par les loyers payés et par les ressources pouvant être perçues par des partenaires externes, voire une subvention d'équilibre versée par le budget général de la commune.

Le suivi budgétaire sera assuré en application de l'instruction comptable M57.

Le budget sera voté par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.

Les provisions seront semi-budgétaires.

Le budget n'est pas assujetti à la TVA.

22 votes pour.

1 abstention.

6/ENTREPRISES RETENUES DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE LA SÉNIORIALE POUR LES LOTS 1, 2, 3, 7, 8 et 11*Rapporteur : Christian PEYRON*

Les membres de l'assemblée ont approuvé à l'unanimité les entreprises suivantes :

Lot 1 : VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS – ESPACES VERTS ET TERRASSEMENT

L'entreprise EIFFAGE est retenue sur le lot 1 avec une note finale de 98.77/100 et un montant HT de travaux de 243 377€.

Lot 2 : GROS ŒUVRE - FACADES

L'entreprise ARTAUD est retenue sur le lot 2 avec une note finale de 96/100 et un montant HT de travaux de 947 500€.

Lot 3 : CHARPENTES – BOIS ET COUVERTURE

L'entreprise HELMER est retenue sur le lot 3 avec une note finale de 93.87/100 et un montant HT de travaux de 145 146€.

Lot 7 : CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX PLAFONDS

L'entreprise BCP BAUMET est retenue sur le lot 7 avec une note finale de 99/100 et un montant HT de travaux de 89 989.88€.

Lot 8 : ISOLATION DES COMBLES

L'entreprise BCP BAUMET est retenue sur le lot 8 avec une note finale de 99/100 et un montant HT de travaux de 9 914€52.

Lot 11 : PEINTURE

L'entreprise BCP BAUMET est retenue sur le lot 11 avec une note finale de 99/100 et un montant HT de travaux de 25 444€82.

M. MARSEILLES indique qu'il est souvent préférable de regrouper de lot 2 (gros œuvre) et le lot 3 (charpente). Monsieur le Maire indique que sur ce dossier il a suivi les préconisations du maître d'œuvre.

M. MAUCCI précise qu'il serait préférable d'inclure dans les cahiers des charges de consultation les critères RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) permettant ainsi de prendre en compte les impacts sociaux, environnementaux et économiques.

21 pour.

2 abstentions.

7/TARIFICATION POUR LE JARDIN DU SOUVENIR

Rapporteur : Christian PEYRON

Le Cimetière Peyrafeux sera très prochainement doté d'un Jardin du Souvenir (un banc, un livre de mémoire, une stèle, 2 colonnes et le puit de dispersion).

L'assemblée a approuvé à l'unanimité le tarif applicable pour la gravure et la fixation des plaques à savoir 50,00 €.

23 votes pour.

8/ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU JARDIN DU SOUVENIR

Rapporteur : Christian PEYRON

Le règlement du Jardin du Souvenir du Cimetière Peyrafeux II est approuvé à l'unanimité.

23 votes pour.

9/CRÉATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Rapporteur : Christian PEYRON

Il est approuvé à l'unanimité la création de 2 emplois non permanents d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 37.5 heures par semaine et un autre d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 32 heures par semaine.

Le contrat sera réalisé à compter du 15 septembre 2024 au 31 octobre 2024 pour l'adjoint technique et du 1er septembre au 4 juillet 2025 pour l'adjoint d'animation.

La rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique et d'adjoint d'animation.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

23 votes pour.

10/PROCÈS VERBAL DE FIN DE MISE À DISPOSITION DE BIENS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHÔNE LEZ PROVENCE PAR LA COMMUNE DE MONDRAGON

Rapporteur : Christian PEYRON

Le procès-verbal qui a pour objet de mettre fin à la mise à disposition à la CCRLP, certains biens meubles qui sont attachés à l'exercice de la compétence « restauration collective », à savoir une armoire froide positive et une friteuse à gaz est approuvé à l'unanimité.

23 votes pour.

11/CONVENTION DE GESTION DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN DES VOIRIES COMMUNAUTAIRES DE LA COMMUNE DE MONDRAGON

Rapporteur : Christian PEYRON

La convention de gestion de services pour l'entretien des voiries communautaires de la commune de Mondragon est approuvée à l'unanimité.

23 votes pour.

12/CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS POUR LA PARCELLE ZO 0560 SITUÉE AU PARASSAC POUR LA DEMANDE URBANISTIQUE DE M. PREVOST

Rapporteur : Christian PEYRON

La convention de servitude est consentie à titre gratuit et est conclue pour la durée de vie des ouvrages. Elle est approuvée à l'unanimité.

23 votes pour.

13/CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS POUR LA PARCELLE ZO 0560 SITUÉE AU PARASSAC POUR LA DEMANDE URBANISTIQUE DE M. JEAIDI

Rapporteur : Christian PEYRON

La convention de servitude est consentie à titre gratuit et est conclue pour la durée de vie des ouvrages. Elle est approuvée à l'unanimité

23 votes pour.

14/ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION E N° 1459-1460-1462 ET 1463

Rapporteur : Christian PEYRON

Mesdames ANDRÉ Maryse, BATHÉLIER Séverine et BATHÉLIER Aurélie en date du 26/08/2024 propriétaires des parcelles cadastrées section E n°1459, 1460, 1462 et 1463 pour une contenance totale de 1391 m² situées lieudit « Les Combes » longeant la voie communale n°56 nommée « Chemin des Combes » souhaitent céder lesdites parcelles à l'euro symbolique au profit de la Commune de Mondragon. L'assemblée a approuvé à l'unanimité l'acquisition de ces parcelles permettant d'élargir la voie pour une meilleure sécurité et une meilleure circulation.

23 votes pour.

15/CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Rapporteur : Josette BERNARD

Monsieur le Maire est autorisé à signer les conventions de mise à disposition des salles municipales pour permettre aux associations locales suivantes de pratiquer leurs activités durant l'année scolaire 2024-2025.

23 votes pour.

16/AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL – DÉROGATION AUX RÈGLES DU PPRI DU RHÔNE

Rapporteur : Christian PEYRON

L'assemblée émet un avis favorable à la proposition de déroger aux règles du PPRI du Rhône par Monsieur le Préfet de Vaucluse sous certaines conditions qui seront appréciées par ses services.

23 votes pour.

INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **Arrêtés décidant de la révision de loyer de biens communaux**

Le loyer mensuel du logement (sis 116, Chemin Jean Moulin) occupé par Monsieur et Madame GHOURIZ est porté à 586€ à compter du 1^{er} août 2024 (loyer antérieur 566,00€) - Arrêté n° 398/2024.

Le loyer mensuel du logement (sis Impasse Clariot) occupé par Madame DECOR Simone est porté à 561€ à compter du 1^{er} août 2024 (loyer antérieur 542,00€) - Arrêté n° 399/2024.

Le loyer mensuel de la place de parking (n°11 rue Anatole France) occupée par Monsieur MARTINEZ Michel est porté à 51,86€ à compter du 1^{er} août 2024 (loyer antérieur 49,22€) - Arrêté n°397/2024.

Le loyer mensuel du local (sis 108, Rue Anatole France) occupé par Madame ARU Noémie est porté à 299€ à compter du 1^{er} septembre 2024 (loyer antérieur 281€) – Arrêté n° 448/2024.

Le loyer mensuel du local (sis 205, Rue Marcel Ackermann) occupé par Madame POGNANT GROS Christelle est porté à 112€ à compter du 1^{er} septembre 2024 (loyer antérieur 105€50) – Arrêté n° 449/2024.

- **Gestion des cimetières :**

Acquisition d'une concession trentenaire (4/6 places) n° 3 Allée des Tamaris – Peyrafeux II en date du 20 juin 2024 pour un montant de 525€ par Madame LADET Dellia née CARRERA.

Acquisition d'une case colombarium n° 6 – Peyrafeux II en date du 5 juin 2024 pour un montant de 484€ par Madame DESHAYES Martine née BACCARELLI.

Acquisition d'une concession cinquantenaire (2 places) n° 16 Allée des Églantiers – Peyrafeux II en date 1^{er} août 2024 pour un montant de 425€ par Madame GOMES RODRIGUES Marie née MARGUET.

Acquisition d'une concession cinquantenaire (4/6 places) n° 4 Allée des Églantiers – Peyrafeux II en date 4 septembre 2024 pour un montant de 825€ par Monsieur NAGY Pierre.

Acquisition d'une concession cinquantenaire (4/6 places) n° 5 Allée des Églantiers – Peyrafeux II en date 10 septembre 2024 pour un montant de 825€ par Madame CONTE Mireille née MAUCCI.

• **Décisions du Maire :**

Décision 253/2024 : Avenant n°1 au Marché 20240209 pour la construction d'une maison de santé – Lot 9 Plomberie et CVC – Plus-value de 21 460€ HT soit un montant total du marché de 126 614€ HT.

Décision 406/2024 : Avenant n°1 au Marché 20240209 pour la construction d'une maison de santé – Lot 4 Serrurerie – Plus-value de 7 190€ HT soit un montant total du marché de 29 668€ HT.

Décision 407/2024 : Avenant n°1 au Marché 20240209 pour la construction d'une maison de santé – Lot 8 Electricité – Plus-value de 8 252€ HT soit un montant total du marché de 67 038€ HT.

Décision 436/2024 : Avenant n°2 au Marché 20240209 pour la construction d'une maison de santé – Lot 8 Electricité – Plus-value de 4 014€ HT soit un montant total du marché de 71 052€ HT.

QUESTION DIVERSE

Mme GILLET sollicite des explications quant au fonctionnement du RES'IN Lecture Publique et Enseignements Artistiques. Des administrés ne seraient pas satisfaits des services (absence de nouveautés à la bibliothèque, départ de personnel..Etc).

La séance est levée à 19 h 10.



**Maire de Mondragon,
Christian PEYRON.**

Fait à MONDRAGON, le 3 octobre 2024

**Le Secrétaire de séance,
Patrice CHARLES.**

Signature des membres présents :


















1- PEYRON Christian

2- SANCHEZ Benoît

3- ALTIER Marie-Andrée

4- MARSEILLES Patrice

5- BERNARD Josette

- 6- LEBEGUE Jean 
- 7- BALBI Francette 
- 8- MARCHAND Guy 
- 9- MARCHAND Any 
- 10- MAUCCI Denis 
- 11- SABATIER Thierry 
- 12- LLORET Suzy 
- 13- RIGGIO Béatrice 
- 14- ROMANINI Bruna 
- 15- BLANC Didier
- 16- TRAMIER Jean-François 
- 17- ROS Céline 
- 18- VICENTE Virginie 
- 19- CHARLES Patrice 
- 20- GILLET Nadine 
- 21- TRUC Yannick 
- 22- AIME Nicolas 
- 23- GARCIA Aurélie 

24- CASTELAS Morgane

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Cottin', written over a horizontal line.

Feuillet n° 159/2024

25- DEPEYRE Arlette

26 – COTTIN Jean-Claude

